



Loÿs Carrier
Président

AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 23 novembre 2025

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2025

PRÉSENTS : R. BARRET, B. BECOUZE, B. CHOGNE, T. DARPIN, R. FRADIN, D. GALANT, J. MICHALLAT, L. MONTAGNAC, C. ROUX, H. TOCQUARD, F. VOUTA

ABSENT EXCUSÉ : J. HETAULT

INVITÉ : C. DESCHAMPS

INVITÉS EXCUSÉS : O. LAURENT, JP. RAY, Y. RUNAVOT

Le nouveau Président débute son premier Conseil en adressant ses remerciements aux membres présents et aborde les différents points de l'ordre du jour.

SECURITE :

Diverses occasions ont permis de constater que notre voisin CAVOK était de plus en plus exigeant sur les questions relatives à la sécurité et à la confidentialité de ses activités, ce qui oblige chaque membre du club à respecter et faire respecter par tous les visiteurs l'interdiction de dépasser les limites que constituent le club-house et la zone de nos hangars. Les jours d'accueil du public, un panneau sera installé côté parking pour que les visiteurs n'ailent pas s'égarer plus loin.

Apparemment, CAVOK semble aussi très vigilant en ce qui concerne le respect strict des règles de l'air. Le dimanche des Croissants Volants, deux avions étrangers à notre club, en infraction car ils évoluaient simultanément sur la piste, ont été filmés par un des directeurs en poste d'observation ! Bien que notre club n'ait pas été concerné par cet incident, par sécurité et prudence un respect très rigoureux des règles de circulation et d'évolution est demandé à tous.

Pour le DR 400, le Conseil, allant au delà des règles d'emport officielles, a décidé que, lors du retour à Lapalisse en fin de vol, la quantité de carburant disponible doit correspondre à la moitié du réservoir soit 55 litres (La seule façon de vérifier qu'on laissera suffisamment de carburant à bord pour respecter cette exigence est de décompter la consommation de son propre vol de ce qui était déjà à bord de l'avion au départ ; sachant que l'avion consomme 25 litres à l'heure dans les conditions les plus défavorables, le

calcul est réalisable facilement. Par ailleurs, l'instructrice signale que la jauge du DR 400 est suffisamment fiable pour faire confiance à ses indications, sur terrain plat, bien sûr !

Un problème concernant les indications du badin sur le DR 400 a été signalé, en cas de doute, utiliser la relation compte-tour/vitesse. Des vérifications sont en cours pour confirmer ou infirmer ce mauvais fonctionnement qui sera réglé, le cas échéant.

Rappel des bonnes pratiques :

I - Démarrage des appareils en hiver : il peut être utile, pour soulager la batterie et le démarreur, de procéder comme suit ;

1/ vérifier que les clés de contact ne sont pas dans le barilet et ne jamais les y mettre pendant cette procédure

2/ mettre la batterie en marche et la richesse sur «Plein Riche»

3/ mettre la pompe électrique en marche pendant que l'on fait deux ou trois injections avec la manette des gaz.

4/ couper la batterie et la pompe et aller brasser trois ou quatre pales

Après la fin de cette procédure d'aide au démarrage hivernal, on peut démarrer l'avion comme d'habitude en suivant la do-liste.

II - Ne pas rouler avec les volets sortis

III -Penser à mettre les flammes dès que les appareils stationnent

IV -Signaler impérativement les atterrissages durs

V -Régler le volume de la radio en utilisant le repère dessiné

VI - Apporter plus de soin à la tenue du carnet de route (c'est grâce aux renseignements que vous notez que le pilote suivant saura comment va l'avion et, en particulier, aura connaissance de l'essence disponible). Bien vérifier avant de le remplir pour éviter les erreurs, les oubli et tout ce qui entraînent des corrections et des ratures.

VIE DU CLUB

Le Trésorier énumère diverses factures (assurances - taxes foncières ...) et fait état de dépenses importantes pour la maintenance du DR 400, liées à son âge et d'autres, également très élevées, consécutives à un ou des atterrissages durs.

Les aides demandées pour la formation de l'instructeur ULM ont été versées.

Suite aux dégâts subis avec les intempéries, un dossier sinistre a été ouvert auprès de l'assurance et après avis de l'expert, vue l'état de la toiture du hangar Ouest, une solution incluant le démontage et le traitement de l'amiante ainsi que la pose et l'isolation d'un nouveau toit est validée par le Conseil.

PROJETS

La présence d'un nouvel instructeur ULM pour aider Jacques Hétault encore beaucoup pris par son activité professionnelle est étudiée. Un plan de formation pour Laurent Montagnac est en cours de montage. L'aéroclub va rechercher la structure la plus intéressante et rassembler le maximum d'aides et de subventions possibles.

Orlane Laurent, qui a obtenu son PPL il y a quelques années avec Christian Deschamps, a sollicité l'aide de l'aéroclub pour suivre une formation d'instructrice avion en Liste 1; comme elle n'a pas pu participer à ce Conseil pour des raisons de santé, elle sera à nouveau invitée pour débattre de cette demande en sa présence.

En tant que Président de l'aéroclub, Loës Carrier devient chef du centre d'examens théorique FFA de Lapalisse et va suivre une formation.

La demande pour devenir centre d'examen théorique FFPLUM va être renouvelée auprès de la Fédération.

SECTION AÉROMODÉLISME

Claude Roux et Henri Tocquard ont été désignés responsables de la Section Aéromodélisme et vont demander l'inscription du terrain à la Fédération (FFAM) pour obtenir des subventions pour l'entretien de la piste, refaite récemment, et acquérir du matériel d'école. Ils vont également s'occuper de remettre en état le petit bâtiment en bois qui est sur place.

Le compte Aéromodélisme dispose d'une somme d'environ 3400 € que le Conseil les autorise à utiliser librement.

Quand la section sera à nouveau opérationnelle, ils s'occuperont de recruter des membres en la faisant connaître, entre autres, auprès du personnel de CAVOK ; le Conseil a fixé à 60 € la cotisation annuelle qui sera demandée aux adhérents.

DIVERS :

La réchauffe carburateur du NNS a été changé. L'étude de la mise en place d'une sonde de température carburateur a été menée et ajournée.

Une relance pour obtenir des subventions du CRA suite au changement de moteur de l'avion va être faite.

Claude ROUX et Bruno BECOUZE chargés de l'entretien du FK9 demandent aux utilisateurs :

- de consulter le tableau du programme des visites
- de rapporter tous les approvisionnements, les atterrissages et les touchers effectués.

Yves Runavot est en contact avec l'organisme Aviation sans frontières / les Ailes du sourire qui aide des enfants et adultes malades, handicapés ou défavorisés à découvrir le monde de l'aéronautique.

Utilisation de Facebook pour communiquer sur l'activité du club.

La surveillance de l'état des bâtiments et infrastructures et leur maintenance sont confiées à Henri TOCQUARD .